

L'Association Sportive

dite l'AS



Au collège
Jean Rostand

Présentation de l'AS

L'AS du collège Jean Rostand propose aux enfants, filles ou garçons, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, qu'ils soient débutants ou confirmés, la possibilité de pratiquer **une ou plusieurs activités sportives** en loisirs ou en compétition et de les former à des rôles sociaux (arbitres essentiellement, mais cela peut être aussi coachs ou reporters s'ils en émettent le désir).

L'inscription à l'AS n'est pas obligatoire, elle doit être une détente dans un cadre favorisant son épanouissement.

Deux formules sont proposées aux élèves, ils peuvent au choix :

- ▶ Les « clubs sports » du midi (12h30-13h25)
- ▶ L'AS du mercredi après-midi (12h50-14h30)

Les élèves peuvent venir sur le temps du midi, venir le mercredi après-midi ou bien encore participer aux deux.

Des possibilités ... et des contraintes !

Un éventail large de pratiques est proposé à votre enfant, que ce soit :

- Dans les activités : badminton, escalade, sports collectifs, roller, VTT, tir à l'arc...
- Les formes de pratiques : loisirs en général mais également compétitions (certains mercredis après-midi)
- Les sorties exceptionnelles : plusieurs fois par an, nous emmenons 50 élèves de l'AS à la piscine, la patinoire, l'accrobranche ...

En contrepartie, nous imposons deux exigences :

- Une participation régulière aux séances
- Un état d'esprit positif et une attitude responsable



L'encadrement

L'AS du mercredi après-midi est encadrée par les 4 professeurs d'EPS

- M. TREVALINET
- M. DAUBAIRE
- M. CHAUMONT
- Mme PICOT



L'organisation des clubs du midi

chaque club est encadré par un professeur d'EPS

Lundi midi :

Public concerné : 4^{ème} et 3^{ème}

Professeur : M.TREVALINET

Activités supports : Ultimate, badmint

Jeudi midi

Public concerné :

- 6^{ème} et 5^{ème} semaine A
- 4^{ème} et 3^{ème} semaine B

Professeur : M^{me} PICOT

Activité support : Roller

Particularités : nombre de places limité

Mardi midi :

Public concerné : tous les niveaux

Professeur : M. DAUBAIRE

Activités supports : Badminton et escalade

Vendredi midi

Public concerné : 6^{ème} et 5^{ème}

Professeur : M. CHAUMONT

Activités supports : Sports collectifs et

Les inscriptions à l'AS

Pour inscrire votre enfant, il faut :

- Remplir l'autorisation parentale en ligne sur le site « It's learning » du collège, après connexion à votre compte dans la rubrique « Espace de travail », puis « Association sportive » et enfin “Inscriptions AS” et “Formulaire d'inscription”. Toutes les cases doivent être complétées pour que l'inscription puisse être validée. Seul un représentant légal peut inscrire son enfant avec ses propres identifiants. Merci de bien vouloir remplir les cases en suivant l'exemple donné.

Attention !!! Si vous devez inscrire plusieurs enfants, vous devrez utiliser : le formulaire n°1 pour le 1^{er}, le formulaire n°2 pour le 2nd.

- Régler la cotisation en espèces, par chèque à l'ordre de « AS du collège Jean Rostand », en bons CAF, ou en en « *chèques collège 3^{ème}* ». Le paiement devra être donné à un professeur d'EPS, sous enveloppe mentionnant le **nom, prénom et classe de l'enfant.**

Le droit à l'essai !



- Chaque élève peut venir librement tous les mercredi après-midi au mois de septembre pour essayer. Ensuite il devra être licencié pour être couvert en cas d'accident.
- Concernant les clubs du midi, un élève peut essayer une seule séance (sous réserve des places disponibles)

Les informations

L'actualité de l'AS est en ligne dans la rubrique «Actualités» sur le site «**It's learning**» du collège («**Espace de travail**», puis «**Association sportive**»). Les inscriptions aux compétitions ainsi qu'aux sorties exceptionnelles se feront en ligne également

Nous invitons votre enfant à consulter régulièrement le panneau d'affichage qui se situe dans le hall d'entrée du collège pour se tenir informé.

Les informations de dernières minutes seront également visionnables sur le téléviseur du hall d'entrée.

Le bonus ...



Un « **séjour ski** » à Valloire est proposé aux élèves de 4^{ème} et 3^{ème} licenciés à l'AS. Le nombre de places étant limité, ce seront les élèves les plus investis au sein de l'association au cours de leur scolarité qui seront pr

